

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 28 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Gaëlle LE BOUHART, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Franck DUVAL à M. Christian GUEGUEN
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Lucien MONNERIE
Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE
Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX-MARKOV
Mme Anne Maud GOUJON à M. Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	21 Mai 2021
Date de l'affichage	21 Mai 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2021 52 Désignation d'un conseiller municipal délégué

Rapporteur : J. Daniel

Lors du conseil municipal du 9 février dernier, les membres ont pris acte de l'installation de Monsieur Patrick GUILBAUDEAU en qualité de conseiller municipal de la liste « Guidel au Cœur » en remplacement de Madame Gwendoline PICHARD, démissionnaire.

Ce même conseil a nommé un 9^{ème} adjoint et maintenu au nombre de 5 les conseillers délégués n'entraînant pas un dépassement de l'enveloppe maximale autorisée.

Le Maire informe qu'il va donner une délégation à Monsieur Patrick GUILBAUDEAU et que ce dernier percevra des indemnités pour l'exercice de ces fonctions conformément à la délibération 2021-05

portant reconduction des taux d'indemnités versés au maire, adjoints et conseillers municipaux délégués. Ainsi, Monsieur GUILBAUDEAU est désigné conseiller municipal délégué à la sécurité des biens et des personnes.

Il est rappelé que la procédure de délégation, précisée à l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, est un acte réglementaire pris par l'exécutif local, qui fait l'objet d'un arrêté du maire, et non d'une délibération de l'assemblée.

Cet arrêté ne doit pas simplement être notifié au titulaire mais également publié selon les formes habituelles.

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte de la désignation de Monsieur Patrick GUILBAUDEAU comme conseiller municipal délégué à la sécurité des biens et des personnes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 19 mai 2021,

PREND ACTE de la désignation de Monsieur Patrick GUILBAUDEAU comme conseiller municipal délégué à la sécurité des biens et des personnes.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 Mai 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

